

SESSION 2022

**AGREGATION
CONCOURS EXTERNE**

Section : ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

**ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
ET DÉVELOPPEMENT DE LA PERSONNE**

Durée : 7 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier.

Tournez la page S.V.P.

INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie.

Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
EAE	1900A	102	0367

« L'éducation physique et sportive occupe une place originale où le corps, la motricité, l'action et l'engagement de soi sont au cœur des apprentissages. »

Programme d'enseignement du cycle de consolidation – BOEN n° 31 du 30/07/2020

Discutez et illustrez l'idée selon laquelle l'enseignant d'EPS peut concourir à développer chez les élèves à la fois une culture de l'effort et une conscience de leur corps.

